

> Arrêté initial

Numéro et date de l'arrêté initial à prolonger :	
Rappel de la localisation de la demande :	
Nouvelle période :	Du : _____ Au : _____

> Le déclarant

Coordonnées complètes de la personne physique ou morale souhaitant bénéficier d'une autorisation

Tous les champs sont à renseigner obligatoirement

Particulier	cocher ici <input type="checkbox"/>	Entreprise/société	cocher ici <input type="checkbox"/>
Nom, Prénom ou Dénomination :			
Adresse :			
Code Postal :			
Commune :			
Téléphone :			
Télécopie :			
SIRET pour les entreprises et APE :			
Adresse électronique (mail) :			

>Engagement

J'atteste avoir qualité pour faire la présente déclaration.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration serviront au calcul de la taxe d'occupation du domaine public fixée par délibération du Conseil Municipal et réévaluée chaque année.

Je suis informé(e) que la redevance reste due en totalité si la demande d'annulation ou de réduction est réceptionnée par le service au-delà de la période d'occupation consentie.

A : _____
Signature
précédée de la mention

Le : _____
"Lu et Approuvé"

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les services techniques de la Ville pour la rédaction et la facturation d'arrêtés municipaux

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées aux services techniques et au service comptabilité de la Ville, ainsi qu'à la trésorerie municipale

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Monsieur Grégory HOUTE, responsable du service informatique et référent CIL

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

> Quand utiliser ce formulaire ?

Ce document doit être utilisé en cas de **renouvellement d'une demande initiale d'installation de benne, échafaudage, clôture de chantier, palissade, goulotte, conduite, dépôt divers etc...**

Dans tous les cas, le permis de stationnement délivré ne se **substitue pas aux autres autorisations spécifiques** telles que Permis de construire, Déclaration de travaux, Arrêtés temporaires de circulation et de stationnement, etc....

> Délai de délivrance de l'autorisation

A EFFECTUER 3 JOURS OUVRES MINIMUM AVANT LA DATE D'EXPIRATION DE L'AUTORISATION INITIALE

> Où déposer ce formulaire ?

Par mail à : accueil-ctm@ville-hazebrouck.fr

Par courrier à : **Mairie d'Hazebrouck
Centre Technique Municipal
73, rue de Vieux Berquin
59190 HAZEBROUCK**

Renseignements au : **03.28.43.44.40**